



INFOS FLASH - UR09

Union Régionale d'Art Photographique Midi-Pyrénées

contact : presur09@federation-photo.fr

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'UR pour rester informé

Concours régional Papier "Monochrome"

ouvert à tous les adhérents (fédérés ou non) des clubs fédérés et aux adhérents FPF directs

Les photos comportant un animal sauvage comme élément prépondérant font l'objet d'un quota (2 par club) pour la sélection en National 2

1er mars 2025 à MURET

Cette journée est organisée par le club Grand-Angle en collaboration avec les deux commissaires de l'URAPMIP pour les concours papier, dont Martial BOURGET pour ce concours Papier « Monochrome ».

Je remercie le club Grand-Angle et ses membres pour leur accueil et l'organisation de cette journée.

Lieu de la compétition : Salle des fêtes Estantens - 85 av. de Baiolvilla - 31600 MURET

Horaires de la journée : 9h à 12h et 14h30-17h00

Vos fichiers : 5 images maximum

Vous pouvez télécharger vos fichiers sur le site des concours : [Compétitions FPF](#)

Il est important de consulter le livret des compétitions sur : [Guide des compétitions 2025](#)

Date limite de téléchargement : 13 février 2025

Chaque épreuve portera à son verso **en haut à gauche** une étiquette à télécharger sur le site des concours. (Le sens de l'étiquette détermine le sens de lecture de l'image). Voir page 35 du guide des compétitions.

Les œuvres doivent être présentées sur ou sous un support semi rigide en carton d'un format de 30x40 cm +/- 5 mm. Une totale liberté de dimension est laissée à l'œuvre à l'intérieur de ce format.

L'épaisseur totale de la présentation doit être comprise entre 1 et 2,5 mm.

Les supports qui déteignent et les adhésifs (type emballage ou peinture) sont interdits sauf si possibilité de réparation sur le lieu de la compétition. Dans le cas où le support sert de passe partout, aucune aspérité, aucune surépaisseur, ne doivent apparaître au dos des photographies, hormis la photo et l'étiquette d'identification. Bien respecter le format et l'épaisseur des supports.

L'ajout d'une feuille au dos du passe partout, devra faire les mêmes dimensions que le support initial. La photo présentée doit être solidaire de son support.

Une photo et son support ne doivent comporter, au recto de la photo, **aucun signe distinctif** qui permettrait l'identification du club ou de l'auteur par les juges.

Les dossiers non conformes ne participeront pas à la compétition et/ou au National

Vous avez jusqu'au 13 février 2025 pour envoyer vos colis au commissaire à l'adresse suivante :

Martial BOURGET, Commissaire Papier Monochrome
BP 70002, 31820 Pibrac
Mail : mbourget.mb@protonmail.com
Téléphone: 06 20 46 29 52

<http://ur09.federation-photo.fr/> - <http://federation-photo.fr/>

Page Facebook : UR 09 - Union Régionale d'Art Photographique Midi Pyrénées - FPF

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'UR pour rester informé



INFOS FLASH - UR09

Union Régionale d'Art Photographique Midi-Pyrénées

contact : presur09@federation-photo.fr

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'UR pour rester informé

Nouveau pour les diptyques ou triptyques : il ne doit avoir qu'un fichier et qu'une ouverture dans le passe-partout. Sinon cela considéré comme deux images.

Nouveau pour l'Intelligence Artificielle : « Les images générées par l'intelligence artificielle (IA) sont formellement interdites. Sont seulement acceptés les outils qui permettent d'améliorer la densité, les contrastes, la couleur, le bruit etc... La créativité est libre à condition que toutes les modifications soient le fait de l'auteur » (voir page 23 du guide des compétitions).

Nouveau pour le Droit d'Auteur : « Dans l'hypothèse de l'utilisation de tout ou partie d'une œuvre (une photographie, une vidéo, un texte, une création architecturale ou une musique...), le participant à une compétition ou une publication s'engage à respecter les droits de l'auteur concerné (droits patrimoniaux et droits moraux). La publication, dans le Florilège, de photos représentant des œuvres d'art sera conditionnée par l'approbation ou non du département Publications. Les œuvres d'art doivent être intégrées dans la photographie comme décors et non comme sujet. Voir Article L.121-1 et L.222-4, » (voir page 25 du guide des compétitions ainsi que les sanctions en page 29)

Rappel sur la définition d'une œuvre Monochrome : « Un œuvre noir et blanc allant du gris foncé (noir) au gris très clair (blanc) est une œuvre monochrome aux différentes nuances de gris.

Une œuvre noir et blanc virée intégralement dans une seule couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie Noir et Blanc.

Cependant, une œuvre noir et blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur, créée volontairement par l'auteur, devient une œuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie Couleur » (voir page 30 du guide des compétitions).

Rappel sur l'acheminement des œuvres : voir page 36 du guide des compétitions

Rappel sur la participation aux compétitions : les concours régionaux sont gratuits pour tous, fédérés ou non, en club ou non, afin de permettre une participation du plus grand nombre.

Cependant, les photographes non fédérés ne pourront pas concourir au niveau national à l'issue du concours régional.

Gisele PEYROT CHEVRY, Présidente UR09

<http://ur09.federation-photo.fr/> - <http://federation-photo.fr/>

Page Facebook : UR 09 - Union Régionale d'Art Photographique Midi Pyrénées - FPF

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'UR pour rester informé